

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bis(diméthylamino-2-propoxy)cuivre(II)

Section 1. Identification

identifiant de produit SGH	: Bis(diméthylamino-2-propoxy)cuivre(II) Non
Autres moyens de identification	: disponible.
Type de produit	: Solide.
Code produit	: CU5656

Utilisations identifiées

Pas disponible.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise	: Stanford Avancé : Matériels 23661 Birtcher Dr. Lake Forest, CA 92630 USA
Téléphone	: + 1 (949) 407-8904
Fax	: + 1 (949) 812-6690

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : + 1 (949) 407-8904

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS	: Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200).
Classification des substance ou mélange	: CORROSION/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

: Avertissement

Mentions de danger

: Provoque une grave irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Conseils de prudence

Général

: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Réponse** : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Stockage** : Magasin fermé à clé.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Dangers non autrement classifié** : Aucun connu.

Section 3. Composition/informations sur les ingrédients

- Substance/mélange** : Substance
- Autres moyens de identification** : Pas disponible.

Numéro CAS/autres identifiants

- Numéro CAS** : 185827-91-2
- Code produit** : CU7912

Nom de l'ingrédient	%	Numéro CAS
Bis(diméthylamino-2-propoxy)cuivre(II)	60 - 100	185827-91-2

Toute concentration indiquée sous forme de plage vise à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Il n'existe aucun ingrédient supplémentaire présent qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, soit classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc d'être signalé dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des mesures de premiers secours nécessaires

- Contact visuel** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si l'œil porte des lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si l'on soupçonne la présence de vapeurs, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. En cas d'arrêt respiratoire, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou l'oxygénothérapie par du personnel qualifié. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position latérale de sécurité et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou ceinture.
- Contact avec la peau** : Rincer abondamment la peau contaminée à l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation.

Section 4. Premiers secours

- Ingestion** : Rincer la bouche à l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'ingestion et si la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf avis contraire du personnel médical. En cas de vomissements, maintenir la tête basse afin d'éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin si les effets indésirables persistent ou sont graves. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, la placer en position latérale de sécurité et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou ceinture.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact visuel** : Provoque une grave irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact visuel** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
douleur ou irritation
arrosage
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation des voies respiratoires
TOUX
- Contact avec la peau** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires, si nécessaire

- Notes au médecin** : Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste en traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.
- Traitements spécifiques** : Aucun traitement spécifique.
- Protection des secouristes** : Aucune action impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Si l'on suspecte la présence de vapeurs, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne portant secours.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Extinction appropriée** : Utiliser un agent extincteur adapté à l'incendie environnant.
médias
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique : Aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Thermique dangereux produits de décomposition : Aucune donnée spécifique.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Aucune mesure particulière n'est requise.

Protection spéciale équipement pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les cas non urgents personnel : Aucune mesure ne doit être prise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Empêcher l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, veuillez prendre connaissance des informations de la section 8 concernant les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations de la section « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Éloigner les contenants de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. L'utilisation d'un aspirateur avec filtre HEPA réduira la dispersion de poussière. Placer le produit déversé dans un conteneur à déchets désigné et étiqueté. Faire appel à une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

Déversement important : Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Approcher le déversement en amont du vent. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la production de poussière. Ne pas balayer à sec. Aspirer la poussière avec un équipement équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Faire appel à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient de remplacement approuvé en matériau compatible, bien fermé entre chaque utilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Conseils généraux hygiène du travail : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et transformé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions de stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilités Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10), des aliments et boissons. Conserver sous clé. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un contenant approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Contrôles techniques appropriés

- : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des fumées, du gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Exposition environnementale contrôles

- : Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité du poste de travail.

Protection des yeux/du visage

- : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. En cas de risque de contact, le port des protections suivantes est recommandé, sauf si l'évaluation indique un niveau de protection supérieur : lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés en permanence lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le justifie. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est à noter que le temps de perméabilité à l'air des gants peut varier selon le matériau utilisé. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision.

Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche à effectuer et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Autres protections cutanées

- : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être sélectionnées en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : Utiliser un appareil respiratoire à filtre à particules bien ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques l'indique. Le choix de l'appareil respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaires de l'appareil.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Violet foncé.
- Odeur** : Pas disponible.
- Seuil olfactif** : Pas disponible.
- pH** : Pas disponible.
- Point de fusion** : 126 à 131 °C (258,8 à 267,8 °F)
- Point d'ébullition** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair	: Pas disponible.
Taux d'évaporation	: Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible.
Limites inférieures et supérieures d'explosivité (inflammabilité)	: Pas disponible.
pression de vapeur	: Pas disponible.
Densité de vapeur	: Pas disponible.
Densité relative	: Pas disponible.
Solubilité	: Pas disponible.
Coefficient de partage : noctanol/eau	: Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible.
Température de décomposition	: Pas disponible.
Viscosité	: Pas disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée de test spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'y a pas de données disponibles. [Irritation/Corrosion](#)

Il n'y a pas de données disponibles.

Sensibilisation

Il n'y a pas de données disponibles. [Cancérogénicité](#)

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Route de exposition	Organes cibles
Bis(diméthylamino-2-propoxy)cuivre(II)	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition

répétée) Il n'y a pas de données disponibles. Risque d'aspiration

Il n'y a pas de données disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact visuel** : Provoque une grave irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact visuel** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
douleur ou irritation
arrosage
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation des voies respiratoires
TOUX
- Contact avec la peau** : Les symptômes indésirables peuvent inclure les suivants :
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Potentiel immédiat effets : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets potentiels retardés : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Exposition à long terme

Potentiel immédiat effets : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets potentiels retardés Effets : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

chroniques potentiels sur la santé

- Général** : Aucun effet important ni danger critique connu. Aucun
- Cancérogénicité** : effet important ni danger critique connu. Aucun effet
- Mutagénicité** : important ni danger critique connu. Aucun effet important
- Tératogénicité** : ni danger critique connu. Aucun effet important ni danger
- Effets sur le développement** : critique connu. Aucun effet important ni danger critique
- Effets sur la fertilité** : connu. Aucun effet important ni danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë Il n'y a pas de données disponibles.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité Il n'y a pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation Il n'y a pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Répartition sol/eau coefficient (K_{oc}) : Pas disponible.

Autres effets indésirables :Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tous les sous-produits doit être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales et régionales. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par une entreprise agréée. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans traitement, sauf si les exigences de toutes les autorités compétentes sont pleinement respectées. Les emballages doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation des contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants ou les doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, leur ruissellement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
ONU proprement dite nom d'expédition	-	-	-
Transport classe(s) de danger	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Environnement dangers	Non.	Non.	Non.
Supplémentaire information	-	-	-

Section 14. Informations relatives au transport

AERG:Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** Toujours transporter dans des récipients fermés, en position verticale et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent comment réagir en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac selon : Pas disponible. **à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Section 15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines : **TSCA 8(a) CDR exempté/exemption partielle:** Non déterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Non déterminé.

Loi sur la qualité de l'air, article 112 (b), air dangereux Polluants (HAP) : Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air, article 602, substances de classe I : Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air, article 602, substances de classe II : Non répertorié

Produits chimiques de la liste I de la DEA (produits chimiques précurseurs) : Non répertorié

Produits chimiques de la liste II de la DEA (produits chimiques essentiels) : Non répertorié

SARA 302/304**Composition/informations sur les ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Danger immédiat (aigu) pour la santé

Composition/informations sur les ingrédients

Nom	%	Feu danger	Soudain libération de pression	Réactif	Immédiat (aigu) santé danger	Retardé (chronique) santé danger
Bis(diméthylamino-2-propoxy)cuivre(II)	60 - 100	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations de l'État

Massachusetts : Ce matériau n'est pas répertorié.

New York : Ce matériau n'est pas répertorié.

New Jersey : Ce matériau n'est pas répertorié.

Pennsylvanie : Ce matériau n'est pas répertorié.

Proposition 65 de Californie

Aucun produit n'a été trouvé.

Section 15. Informations réglementaires

Réglementations internationales

Listes internationales

- : **Inventaire australien (AICS)**:Non déterminé.
- Inventaire de la Chine (IECSC)**:Non déterminé.
- Inventaire du Japon**:Non déterminé. **Inventaire de la Corée**:Non déterminé.
- Inventaire de la Malaisie (registre EHS)**:Non déterminé.
- Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande (NZIoC)**:Non déterminé. **Inventaire des Philippines (PICCS)**:Non déterminé. **Inventaire de Taïwan (CSNN)**:Non déterminé.

armes chimiques

- : Non répertorié

Liste des produits chimiques du tableau I de la Convention

armes chimiques

- : Non répertorié

Liste des produits chimiques du tableau II de la Convention

armes chimiques

- : Non répertorié

Liste des produits chimiques du tableau III de la Convention

Section 16. Autres informations

Histoire

- Date d'émission mm/jj/aaaa** : 30/03/2014
- Version** : 1
- Section(s) révisée(s)** : Non applicable.
- Préparé par** : Services de réglementation KMK Inc.
- Légende des abréviations** :
 - ATE = Estimation de la toxicité aiguë
 - BCF = Facteur de bioconcentration
 - SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA = Association du transport aérien international
 - IBC = Conteneur Vrac Intermédiaire
 - IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
 - LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau
 - MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine)
 - ONU = Nations Unies

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls.